

Chers amis,

ci-dessous un mot de Fournier que vous connaissez sûrement.

Son dossier sur le changement de statut de la SEMLH est très argumenté, et en tout cas pour moi, me fait réfléchir sérieusement.

Je vous adresse ceci car, sûrement comme moi, vous ne savez pas réellement ce que l'on nous propose dans ce changement.

Sa proposition ci-dessous, d'intervenir chacun auprès de nos Présidents de section pour les charger d'intervenir auprès du Président SEMLH pour annuler l'AG prévue à cet effet, puis entreprendre une explication-concertation etc ... me semble utile pour que nous ne donnions pas notre vote pour un projet inconnu de nous.

Il y a urgence.

Amitiés à vous

Yves

Nota: parlez-en à vos camarades ou amis légionnaires, dans vos promos etc.

> Message du 23/04/10 19:10

> Objet : Changement statut S. Entraide Légion d'Honneur

> Cher Président,

Suite à l'annonce de parution de la date de l'AG de notre société, je viens de recevoir ce document joint et un mot ci-dessous du Général (2S) Fournier, un camarade de promo. Il aborde un sujet qui nous préoccupe tous sûrement, le changement de statut de la SEMLH. Nous n'avons guère été préparé par nos instances sur ce projet.

Son étude est très exhaustive, argumentée dans tous les domaines. En tout cas, elle donne à réfléchir sur l'orientation de cette réforme, pour laquelle aucun des légionnaires, aucune de nos instances locales, régionales, voir nationales, n'a été consulté.

Aussi, à l'appui de ce dossier et de sa demande ci-après, je cautionne tout à fait son analyse et rejoins sa proposition ci-dessous. C'est pourquoi, je vous adresse ce mot pour que vous, notre président de section de Montpellier, vous puissiez intervenir auprès du Président de la SEMLH pour demander une annulation de l'AG prévue sur ce thème, pour laisser le temps d'une étude plus approfondie, avec concertation-consultation des sections, voir des individus.

J'espère que vous recevrez ce mot et surtout ce document de mon camarade avec intérêt. Si oui, peut-être voudriez-vous inviter les autres Présidents de Section du Département et le Président Départemental à participer à cette demande.

Avec mon dévouement

Cordialement

Yves Duvillard, Col(er)

MESSAGE-CIRCULAIRE du Gal (2S) Fournier

Merci de votre soutien qui me conforte dans ma démarche « d'alerte ».

Le Président de la SEMLH, sensibilisé par mes commentaires, m'a opposé les contraintes fiscales auxquelles il est soumis par l'Administration, comme d'ailleurs toutes les associations.

Mais il n'y a aucune raison pour qu'une société, qui offre la garantie du haut patronage du Grand Maître de l'Ordre, se voit contrainte à agir ainsi dans l'urgence.

Quoiqu'il en soit, je ne pense pas possible, dans l'état actuel de notre connaissance du dossier, d'engager un débat sur le fond.

C'est pourquoi je ne souhaite pas recevoir votre procuration, car nous ne parviendrons jamais à recueillir autant de pouvoirs que les membres du siège.

J'estime qu'il faut avant tout se donner le temps de la réflexion et pour cela ouvrir un débat qui passerait par la publication des prochains numéros de la Cohorte :

- **le numéro d'août 2010**, pourrait ainsi être consacré à la présentation du dossier par le Conseil d'Administration et présenter notamment une étude comparative motivée des nouveaux textes par rapport aux anciens. Ce numéro présenterait également un plan de travail fixant aux sections et comités les modalités du recueil de leurs avis.

- **le numéro de novembre 2010**, serait ensuite consacré au recueil des premières réactions, de façon à permettre leur étude dans les travaux des sections et comités.

- enfin, **le numéro de février 2011 (éventuellement complété par celui de mai 2011)**, pourrait alors être consacré à la synthèse des réflexions des comités et sections et aux directives pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, précisant notamment les modalités d'établissement et de recueil des procurations individuelles, à l'issue des assemblées générales départementales qui devraient alors se tenir au mois d'avril et mai 2011 pour l'ensemble des sections.

C'est pourquoi, si vous reconnaissez le bien fondé de mon action, **je vous demande d'intervenir auprès de votre président de section** (ou de comité) en lui demandant d'adresser par écrit une demande d'annulation de l'AGE prévue en juin 2010 et son report à une date postérieure au débat nécessaire (juin 2011).

J'ajoute pour terminer, même si cela est superflu pour ceux qui me connaissent, que je ne poursuis aucun but personnel dans cette démarche, si ce n'est de préserver éventuellement mes vieux jours....en sachant que je pourrais compter sur une entraide que la République n'accorde plus aux titulaires de l'Ordre, puisque la pension accompagnant autrefois la décoration n'a plus aucune valeur et ne permet plus à un Légionnaire de finir dans une dignité compatible avec son rang dans l'Ordre !!!

Merci de votre aide et de votre soutien

Je reste intéressé par toutes vos remarques et suggestions, en rappelant que le débat que nous avons ouvert doit, en évitant tout excès de langage et toute attaque personnelle, se dérouler dans les règles de savoir-vivre et de comportement qu'exigent notre appartenance à l'ordre et notre volonté de démontrer notre esprit de solidarité.

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER